

Rating Agency Event



**La notation
qui pourrait tout changer
pour les collectivités locales**

La notation qui pourrait tout changer pour les collectivités locales

Par Frédéric MAURY

L'agence de notation Fitch vient d'abaisser la note de la France et a accompagné son commentaire de la menace d'une dégradation à venir de la note des collectivités locales.

Cette perspective nous donne l'opportunité de nous exprimer.

Si la qualité de l'expertise des agences ne peut être remise en cause, cette menace ne peut faire l'économie d'une part de la mise en lumière d'une limite quant à la méthodologie employée et d'autre part de la pertinence du lien État / Collectivité locale (SPL) et de la réalité de la situation financière des collectivités locales française au-delà de celles directement menacées.

Concernant la limite quant à la méthodologie employée :

Les agences de notation ont pour objectif de qualifier le profil de risque d'un emprunteur pour permettre à un investisseur de juger de l'opportunité de son financement et mesurer son risque.

Pour qualifier le profil, l'agence examine dans un premier temps tous **les fondamentaux existants** de l'entité, qu'ils soient financiers, budgétaires, économiques, endogènes comme exogènes et complète son ouvrage d'une **prédiction** (au sens noble).

Sur la base de ce profil, l'investisseur définit le montant de son engagement, sa rémunération et s'expose aux respects de règles comptables de provisions ou d'immobilisations de fonds propres sur la durée complète de ce dernier.

L'appréciation du risque n'est donc pas appréhendée avec le même degré de certitude entre l'agence de notation et l'investisseur. En effet, l'engagement de l'investisseur est définitif sur la durée totale alors que la notation n'engage ni son émetteur ni sa permanence car elle n'est pas assurantielle et de plus continuellement évolutive.

Les exemples de revirement de notation qui ont conduit à des retournements de conjoncture majeurs consécutifs à **cette dualité de temporalité** ne manquent pas.

Car comme disait Pierre DAC, **les prédictions sont difficiles surtout quand elles concernent l'avenir.**

Concernant la pertinence du lien État / SPL et la situation financière des collectivités du secteur public local :

Comme la décision d'**abaissement de la note de la France** n'a pas l'autorité de la chose jugée, il est possible de la commenter et de considérer qu'elle **est hâtive**. Les données financières existantes demeurent les mêmes qu'en début d'année et celles sur la partie prédictive ne peuvent être établies car les orientations ne sont ni connues, ni présentées ni décidées à ce jour.

De plus, les incertitudes, certes fondées et préoccupantes, sont déjà matérialisées par la perspective négative associée à la notation actuelle.

Car cette perspective garantit à une méthodologie orthodoxe, juste et reconnue, de se différencier de celle utilisée dans le cadre d'une spéculation.

S'agissant des **conséquences collatérales sur les collectivités locales**, le **risque** énoncé en introduction est d'autant plus grave qu'il est tout autant **injustifié** qu'**inquiétant**.

Injustifié, car l'alignement des notations des collectivités opéré durant des décennies sur celle d'un État 3A, défendu, avec l'aimable complaisance des agences, ne doit pas faire oublier que cette exégèse, les plaçant sous la quasi-protection juridique et financière de l'État, était parfaitement infondée.

Inspirée d'une réalité en Allemagne, elle ne l'était aucunement en France.

Mais cette théorie imaginaire perdure encore et les motivations originelles se transforment logiquement aujourd'hui en un poison sournois pour les collectivités locales, suspendues désormais à l'épée de Damoclès de la dégradation de la France que les agences présentent sur leur autel.

Alors que rien n'engage l'État à venir au secours du secteur public local, Il est temps de rappeler à tous que les collectivités s'administrent librement comme la constitution le prévoit.

Inquiétant aussi car les fondamentaux financiers des collectivités locales n'ont jamais été aussi bons qu'aujourd'hui. Sans oublier, qu'en dépit de tous les coups de rabots orchestrés depuis des décennies, leurs sursauts budgétaires individuels voire collectifs (que je complèterais d'un « peut mieux faire ») ont contribué en toutes circonstances à trouver les ressorts de l'adaptation.

Enfin et sans prosélytisme, toutes les études réalisées par notre société le confirment. La notation historique et présente des collectivités locales est aujourd'hui très satisfaisante. Concernant la partie prédictive, comment l'officier aujourd'hui alors qu'elle ne pourra légitimement se définir qu'à l'orée des futurs projets de mandat qui auront démocratiquement été décidés dans quelques mois.

Malheureusement, **la vigilance s'impose**, car les religions économiques autorisent souvent la

rédemption à ceux qui font acte de contrition pour obtenir le pardon du chaos créé par la confusion entre l'expertise, la vitesse et la précipitation.

Alors si dans leur souveraine expertise, les agences décident prochainement de soulever le voile de leur inquiétude, **il faudra aux collectivités toute leur énergie pour créer un Big Bang** clamant et rappelant haut et fort que :

- Les règles draconiennes d'équilibre comptable et budgétaire qui leur sont imposées et les moyens mis en œuvre sont indéfectiblement respectés,
- Les stratégies financières vertueuses qu'elles échafaudent pour enrichir les territoires et l'économie contribuent nationalement à hauteur de 80 % aux investissements publics.

Un ancien résistant devenu ambassadeur appelait à un « Indignez-vous ».

Le temps présent requiert un « **Préoccupez-vous** ».

Aucune collectivité ne peut vivre sa vie comme si c'était le dernier jour car la temporalité de ses missions d'intérêt général restera indéfiniment tournée vers le futur.



#31

localnova

Le portail de l'innovation budgétaire et financière des collectivités locales

7 rue Levat
34000 Montpellier
Tél. 09 72 29 39 33
Site. localnova.fr